



Vente parts sarl

Par zorba1949

Bonjour ,

Y-a-t-il une obligation légale que la vente se fasse avec l'assistance d'un avocat .Peux-t-elle se faire avec mon .
expert-comptable .

Merci

Par ESP

Bonsoir

Si vous êtes suffisamment informé en droit et formalités, vous pouvez même vous en occuper seul mais c'est en général
un expert comptable' un avocat ou un juriste spécialisé qui s'en occupent, vu les aspects déclaratifs, fiscaux etc...

Par nate9595

Bonjour,

Suivant ce qui est prévu aux statuts, vous pouvez peut être les vendre à n'importe qui, ce qui risque de faire bouger les
actionnaires si vous leur faites part de cette possibilité, peut être qu'ils ne souhaitent pas de personne étrangère dans la
société.

[url=https://www.declaration-de-cession.net/]declaration-de-cession.net[/url]